

PREVISIONNELLE
Sous réserve de modifications
imposées par les circonstances
(COVID...)



Circulaire de rentrée
2022 - 2023

Moniteurs Educateurs

2ème année

C'est votre dernière année de formation :

C'est l'année de la maîtrise et de la formalisation car bientôt vous serez capable de mettre en rapport des connaissances, des pratiques issues de plusieurs expériences, de plusieurs domaines pour concevoir votre action et agir en situation. Vous pourrez aussi rendre compte des compétences professionnelles acquises.

On aimerait qu'à l'issue de la formation, vous soyez suffisamment formés pour être porteurs d'initiatives et d'innovations. « Dans ce sens, la formation vise non seulement à rendre les apprenants plus autonomes dans leur capacité à agir comme professionnels, autonomes dans l'action d'un point de vue instrumental et situationnel, maîtrisant les outils, les codes et les attentes du milieu auxquels ils sont préparés, mais aussi et surtout plus autonomes d'un point de vue épistémologique, c'est-à-dire capables d'interroger le bien-fondé de l'action, d'émettre des jugements informés et finalement d'influencer le milieu dans lequel ils agissent sur le plan des valeurs, de la déontologie, voire des idéologies. » (ENEAU J. & BERTRAND E. & LAMEUL G. (2012), *Se former et se transformer : perspective critique et formation universitaire aux métiers de la formation*, Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur)

Pour cela, au long de l'année, nous vous encouragerons à nous expliquer quel éducateur ou moniteur éducateur vous souhaitez être et devenez. Ainsi, vous serez invités à formaliser votre propre savoir et à l'argumenter.

Nous vous souhaitons de finaliser ce parcours de formation avec succès.

L'équipe pédagogique du site de Lille

Informations pédagogiques à retenir:

En raison de la crise sanitaire du COVID 19, il est possible que des modifications soient apportées à cette circulaire.

Un calendrier précisant toutes les échéances (écrits intermédiaires, soutenances blanches des dossiers) sera diffusé au cours du premier regroupement du mois de septembre.

Le Conseil de validation semestriel se tiendra en Janvier 2023.

Les bilans individuels de fin de formation se dérouleront **semaine 10**.

Pour des raisons d'organisation des épreuves de certification dans le cadre de l'examen, nous sommes dans l'obligation d'exiger que le **dossier DC4** soit remis au secrétariat en **6 Mars 2023**

Attention, le non respect des échéances prévues pour la remise des travaux d'examen entraînera de fait, la non présentation au DEME.

La soutenance blanche du dossier de stage sera proposée courant du mois de **mai 2023**.

Programmation

septembre 2022						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

octobre 2022						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

novembre 2022						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

décembre 2022						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

janvier 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

février 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

mars 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

avril 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

mai 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

juin 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

juillet 2023						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- Regroupement école
- Stage 2 ou 3
- 1** Fermeture ESTS



Pour être présenté au DEME, vous devez avoir validé vos semestres de formation. Cela nécessite que vous ayez remis aux échéances indiquées (dans le calendrier des travaux et dans le courrier que vous avez reçu suite aux conseils de validation) tous les documents et dossiers complémentaires (dossiers, évaluations des sites qualifiants, livres, etc...)

LES COURS

Les cours ont lieu, de manière générale, de **9h00 à 12h00** et de **12h30 à 16h30**.

ILS SONT OBLIGATOIRES. Les absences non justifiées en centre de formation et en stage entraînent l'invalidation de votre année de formation. (Cf. Livret d'accueil EESTS)

Pour les étudiants salariés et en contrat d'apprentissage, un état de présence en formation est transmis chaque mois à votre employeur.

LES STAGES

Les stages : Nous attirons votre attention sur l'importance de récupérer dès la fin des stages, auprès de vos référents professionnels, vos évaluations. Car celles-ci vous permettront de valider vos semestres et de vous présenter au DEME.

L'ensemble de vos évaluations de stage sont à déposer au secrétariat en Mars 2023.

DEMANDE DE BOURSE

Vous pouvez, en fonction de vos revenus, bénéficier de la Bourse d'Etude Sanitaire et sociale auprès du Conseil Régional. Les dossiers sont à remplir en ligne à l'adresse suivante <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr> entre juillet et octobre 2022. Attention, merci d'être attentif au choix du site de formation.



FRAIS DE FORMATION

Afin de valider définitivement votre inscription, nous vous rappelons que les frais de scolarité doivent être réglés dans leur intégralité au plus tard pour le **jour de la réinscription**.

POURSUITE DE FORMATION

Si vous le souhaitez, vous pouvez poursuivre vers la formation ES après l'obtention de votre DEME. Pour cela, vous pouvez dès cette année passer le concours d'éducateur spécialisé. (épreuve orale).

Vous intégrez alors la promotion d'Éducateur spécialisé en allègement de formation afin d'obtenir le DEES en 2 ans, après l'étude de votre demande d'allègement par la commission pédagogique de formation.

Pour plus d'informations sur la passerelle et le concours : Olivia MARC - omarc@eests.org

REFERENT HANDICAP : referenthandicap@eests.org



Responsable de Filière : Nathalie LEFEBVRE

Ligne directe 03.20.93.93.75 - nlefebvre@eests.org

EESTS 22 Rue Halévy 59000 LILLE

Téléphone : 03 20 93 70 16 - Télécopie : 03 20 09 18 39

www.eests.org - secretariat@eests.org

L'EESTS est
une école de ★

AESTS
ASSOCIATION
EUROPEENNE
SUPERIEURE EN
TRAVAIL SOCIAL